

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 133

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Convention entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'UGAP
portant sur les prestations de gardiennage de l'Hôtel du Département.

**Direction des Services Généraux
Direction Adjointe Technique
04.13.31.33.72**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2015, les prestations de gardiennage de l'Hôtel du Département sont exécutées par la société MAIN SECURITE via une convention de partenariat avec l'Union d'Achats Publics (UGAP).

Les prestations consistent à assurer la protection des personnes et des biens 24h/24h et 7 jours sur 7. Elles comprennent un dispositif de base fixé pour la première année à 1.284.213,13€ HT soit €1.541.055,76€TTC, et des prestations ponctuelles.

Le dispositif de base (prestations récurrentes) est déployé aux points stratégiques des accès à l'immeuble (tels l'accès visiteurs, l'accès du personnel, le parking P1, le parking P2, les livraisons etc). Ce dispositif peut être complété par des prestations ponctuelles prévisibles et imprévisibles lors d'évènements organisés à l'intérieur du bâtiment ou à ses alentours.

La convention, d'une durée de 2 ans, arrivant à terme le 1er décembre 2017, et son exécution ayant donné satisfaction, il convient de la renouveler.

La durée proposée de la nouvelle convention est de 2 ans, renouvelable 1an soit 3 années maximum.

Le montant minimum annuel HT du dispositif de base est estimé à 1.274.621,02€ soit 1.529.545,22€TTC.

PROPOSITION

Au vu des considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de vous demander qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à signer la convention entre le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et l'UGAP portant sur l'exécution des prestations de gardiennage de l'Hôtel du Département.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Ce rapport relève de la délégation de l'administration générale.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL